



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3.1 (d) du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

PROJET DE DÉCLARATION D'INTERLAKEN SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. AVIS DEMANDÉ À LA COMMISSION	3
<i>Annexe: Projet de Déclaration d'Interlaken sur les ressources phytogénétiques</i>	

PROJET DE DÉCLARATION D'INTERLAKEN SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

I. INTRODUCTION

1. La Commission a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques de se préparer pour la Conférence technique internationale. Le Groupe de travail a fait observer que la Conférence offre une excellente occasion de sensibiliser aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques et qu'il conviendrait d'encourager un large éventail de parties prenantes à y participer.¹ Il a recommandé que cette conférence débouche sur un *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, qui sera adopté dans le cadre d'une *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*.² Le Groupe de travail s'est félicité de l'offre du Gouvernement de la Suisse de préparer, en collaboration avec la FAO, un projet de *Déclaration d'Interlaken* à soumettre à la Commission pour examen.³
2. Le projet de *Déclaration d'Interlaken* figure à l'*Annexe* au présent document.

II. AVIS DEMANDÉ À LA COMMISSION

3. La Commission souhaitera peut-être:
 - convenir de l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* dans le cadre de la *Déclaration d'Interlaken* sur les ressources zoogénétiques;
 - remercier la Suisse de la préparation du projet de *Déclaration*;
 - examiner le projet de *Déclaration*, en vue de sa mise au point et de son adoption à la Conférence technique internationale d'Interlaken.

¹ CGRFA-11/07/3, paragraphe 22.

² CGRFA-11/07/3, paragraphe 26.

³ CGRFA-11/07/3, paragraphe 24.

PROJET DE DÉCLARATION D'INTERLAKEN SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

1. Conscients des rôles essentiels et de la valeur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment de leur contribution à la sécurité alimentaire pour les générations actuelles et futures; ayant présentes à l'esprit les menaces que la perte et l'érosion de ces ressources font peser sur la sécurité alimentaire et la nécessité pour les communautés rurales de conserver leurs moyens de subsistance; nous, représentants de [*nombre d'États et nombre d'organisations*] nous sommes réunis à Interlaken (Suisse), à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour cette Première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, accueillie par le Gouvernement suisse, conscients de nos responsabilités et des nombreux défis que nous avons à relever mais convaincus que des progrès peuvent et doivent être faits et confiants dans notre aptitude à les accomplir. Cette Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques représente une importante contribution à l'établissement d'un cadre international efficace pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et pour la sécurité alimentaire mondiale.
2. Nous nous engageons à assurer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Notre objectif est de renforcer la sécurité alimentaire mondiale, d'améliorer l'état nutritionnel de l'humanité et de contribuer au développement rural.
3. Nous saluons la publication du rapport sur l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde*, qui est le fruit d'un processus lancé à l'initiative des pays avec les conseils de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Ce rapport représente la première évaluation mondiale détaillée de l'état des ressources zoogénétiques et offre une base pour le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.
4. Nous reconnaissons que la diversité actuelle des espèces animales n'est pas utilisée au maximum de ses possibilités pour accroître la production alimentaire, améliorer la nutrition humaine et renforcer le soutien aux communautés rurales, ni pour favoriser la mise en place de systèmes de production plus efficaces. Nous notons avec une vive inquiétude la lourde perte actuelle de races d'animaux d'élevage. Cette érosion continue et la perte de ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture mettent en péril les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer l'état nutritionnel de l'humanité et à promouvoir le développement rural. Nous reconnaissons qu'il convient d'accentuer les efforts visant à renforcer la conservation, la mise en valeur, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques.
5. Nous reconnaissons que les ressources zoogénétiques des espèces absolument indispensables pour la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens de subsistance et le bien-être de l'humanité sont issues à la fois de l'évolution naturelle et de la sélection dirigée par les éleveurs, à travers le monde et de génération en génération. On dispose ainsi d'une grande variété d'espèces animales qui offrent un large éventail d'avantages à l'humanité. Nous sommes conscients du fait que tous les pays ont un rôle à jouer dans la conservation de ces ressources, qui sont à la base de la mise en valeur des ressources animales, de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition de leurs populations rurales et urbaines, ainsi que du soutien de leurs communautés rurales.
6. Nous reconnaissons que le maintien de la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est essentiel pour permettre aux agriculteurs, aux éleveurs et aux sélectionneurs de faire face aux défis actuels et futurs pour la production résultant des

changements qui se produisent dans l'environnement, notamment d'ordre climatique, pour renforcer la résistance à la maladie et aux parasites et pour répondre à l'évolution de la demande de consommation de produits d'origine animale. Nous reconnaissons également la valeur intrinsèque de la diversité biologique et l'importance écologique, sociale, économique, scientifique, éducative, culturelle, spirituelle et esthétique des espèces animales d'élevage, et notre devoir moral de veiller à ce que les ressources génétiques soient disponibles pour les générations futures.

7. Reconnaisant que les États ont des droits souverains sur leurs ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, nous confirmons nos responsabilités communes et individuelles à l'égard de ces ressources. Nous sommes conscients de l'interdépendance des pays et des peuples en ce qui concerne les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du fait que l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable doivent rester une priorité.

8. Nous savons que la demande de viande, de lait et d'autres produits d'origine animale est en très forte hausse. L'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture apporteront une contribution vitale à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, ainsi que des *Objectifs du Millénaire pour le développement*, en particulier de l'Objectif No. 1: *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*, et de l'Objectif No. 7: *Assurer un environnement durable*. L'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent également contribuer de façon essentielle à faciliter la mise en œuvre du programme Action 21 et de la Convention sur la diversité biologique.

9. Nous reconnaissons l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs, les éleveurs et les sélectionneurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter à l'utilisation durable à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous affirmons qu'ils devraient recevoir une part équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous affirmons qu'il est souhaitable de protéger les savoirs traditionnels concernant la sélection et la production animales comme contribution au maintien des moyens de subsistance et qu'il est nécessaire d'assurer la participation pleine et entière des communautés et des éleveurs locaux et autochtones à la prise de décisions, à l'échelon national, sur les questions concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

10. Nous savons qu'il faudra répondre à la demande future de produits d'origine animale dans le contexte d'une agriculture et d'un développement durables et que cela nécessitera des approches intégrées du développement économique et la poursuite d'objectifs sociaux, culturels et environnementaux. Nous comprenons qu'il est nécessaire d'adopter des approches de la gestion qui allient le meilleur des savoirs traditionnels et des technologies modernes et qu'il convient d'appliquer l'approche écosystémique et des pratiques intégrées de gestion des ressources naturelles.

11. Nous sommes conscients de l'existence de graves lacunes et faiblesses dans les aptitudes nationales et internationales à inventorier, suivre, caractériser, utiliser durablement, mettre en valeur et conserver les ressources zoogénétiques. Nous reconnaissons la nécessité d'un appui et d'encouragements substantiels et durables aux programmes nationaux et internationaux concernant les ressources zoogénétiques pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale et contribuer à un développement rural durable. Nous affirmons qu'il est nécessaire de réexaminer la capacité institutionnelle et les structures, programmes et politiques de gestion, d'identifier les insuffisances et d'y remédier par le renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement. Nous demandons un renforcement des partenariats entre gouvernements, chercheurs, agriculteurs, éleveurs, sélectionneurs et consommateurs, afin de tirer profit des actuels

efforts de gestion des ressources zoogénétiques, combler les lacunes et surmonter les faiblesses principales.

12. Nous reconnaissons que l'accès aux ressources génétiques et aux technologies et leur partage sont essentiels à la sécurité alimentaire mondiale et à la satisfaction des besoins d'une population mondiale croissante, et qu'ils doivent être facilités. L'accès à la technologie et les transferts de technologie, y compris à celle qui est protégée par des droits de propriété intellectuelle, aux pays en développement et, en particulier, aux pays les moins avancés, ainsi qu'aux pays en transition, doivent être assurés et/ou facilités à des conditions équitables et des plus favorables, notamment en ce qui concerne les technologies nécessaires à la conservation et les technologies au profit des agriculteurs, des éleveurs et des sélectionneurs des pays en développement et, en particulier, des pays les moins avancés, ainsi que des pays à économie en transition, y compris à des conditions de faveur et préférentielles convenues d'un commun accord, notamment dans le cadre de partenariats de recherche-développement. Cet accès et ce transfert doivent être assortis de conditions respectueuses d'une protection adéquate et effective des droits de propriété intellectuelle et compatibles avec celle-ci.

13. L'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture nécessiteront l'appui et la participation des agriculteurs, des éleveurs et des sélectionneurs; des communautés locales et autochtones, des organisations et institutions, du secteur privé et de la société civile. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de promouvoir la coopération régionale et internationale entre les pays, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

14. À cette Première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, nous avons adopté *Le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Nous sommes convaincus que des engagements nationaux à long terme pour l'adoption de politiques, de plans et de programmes nationaux intégrés concernant la diversité biologique et l'agriculture sont d'une importance capitale, et qu'il est indispensable de pouvoir compter sur une coopération nationale, régionale et internationale. Ce *Plan d'action mondial* offre un cadre complet et cohérent pour le renforcement des activités de gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en favorisant le renforcement des politiques, des institutions et des capacités. La mise en œuvre de ce *Plan d'action mondial* contribuera à créer des synergies entre les activités en cours et facilitera l'utilisation la plus efficace des ressources financières et humaines disponibles.

15. Nous nous engageons à honorer nos engagements à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*, conformément à nos capacités nationales. Nous invitons toutes les personnes, communautés et organisations à s'associer à notre cause commune.

16. Nous invitons la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à suivre et évaluer les progrès de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Adopté le 7 septembre 2007